

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 24 Juillet 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers:</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 23 Suppléants Présents : 2 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 169 / 2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-sur- Rhône, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : Le 18 Juillet 2018</p> <p>Présents titulaires : M. Paul RANNARD Président Mesdames, Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Sylvie TARAGON Messieurs, André-Gilles CHATAGNAT, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PASCAL, Guy PERRET, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD. Suppléants présents : Serge JOURNAL pour Grégoire LAFAVERGES, Michèle LIARD pour Christian VERMELLE. Pouvoirs : Paulette LENORMAND donne pouvoir à Anne- Marie BAILLEUL, Alain CAMP donne pouvoir à Bernard REVILLON, Carine LAVAL donne pouvoir à Jean-Louis MAGNIN, Bernard THIBOUD donne pouvoir à Paul RANNARD. Absents : Mesdames Estelita LACHENAL, Corinne GUISEPPIN, Christine VIONNET, Messieurs Patrick BLONDET, Alain CHAMOSSET, Pascal COULLOUX, Bruno PENASA, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Jean- Paul FORESTIER est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : SOCIAL ENFANCE JEUNESSE - Accord pour la réalisation d'un local destiné à accueillir un multi-accueil d'une capacité de 20 berceaux au lieu-dit « Pont-Fornant » à Minzier par la SEMCODA.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 29 juillet 2015,

Considérant que, dans le cadre d'un projet de réalisation de 13 logements collectifs et individuels en accession sociale et en locatif en maîtrise d'ouvrage SEMCODA (Société d'Économie Mixte de la Construction de l'Ain) et de la réalisation de locaux destinés à accueillir un multi-accueil d'une capacité de 20 berceaux par la Communauté de Communes Usse et Rhône, il est proposé de mutualiser les projets pour aboutir à un projet d'une unité architecturale cohérente et réaliser des économies d'échelle.

Monsieur le Président, propose de signer avec la SEMCODA une convention de groupement de commande pour l'achat relatif au local destiné à accueillir le multi-accueil au lieu-dit de « Pont Fornant » à MINZIER (74270).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Usse et Rhône à signer la convention de groupement de commande relative à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.